

Perdantes sur toute la ligne !

Le projet de contre-réforme des retraites promet une "avancée majeure" pour les femmes, laquelle ? ■ Sachant que 82 % des temps partiels dans le monde du travail sont détenus par des femmes et que la pension sera calculée sur toute la carrière... mécaniquement elle diminuera ! ■ De plus, les huit trimestres octroyés par enfant seront remplacés par une majoration de 5 % d'une pension qui... dans tout les cas aura baissé.

Pour les postières, la double peine...

A La Poste, nous n'échappons pas aux grandes tendances du monde du travail : sur les 18 000 temps partiels, 79,80 % sont occupés par des femmes, 1/3 travaillant moins de 80 %.

Autre élément d'inégalité qui pèsera sur le niveau des retraites, la mixité des métiers. A La Poste, elle est loin d'être réglée. Les femmes représentent 54% des collègues les plus mal payé-es à savoir les classes I et II !

Donc "l'avancée majeure" des 5 % supplémentaires par enfant, sur des pensions calculées désormais sur l'entièreté d'une carrière prenant en compte les années à temps partiels, ne pèsera pas bien lourd... D'autant qu'il faudra choisir durant la carrière le parent à qui sera appliqué cette majoration, sans modification possible ensuite !

Ce projet sur les retraites est un véritable recul social, encore plus pour les collègues qui auront des carrières en pointillé, majoritairement des femmes !

Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.

Jusqu'ici, chaque enfant comptait pour 8 trimestres cotisés : 4 pour l'accouchement, et 4 (à attribuer à un parent au choix) pour l'éducation.



SUD revendique :

- Une pension égale à 75 % du dernier traitement pour les fonctionnaires et sur la meilleure année pour les salarié-es ;
- Maintien des deux annuités par enfant ;
- Surcotation à la charge de l'employeur pour compenser les inégalités salariales et les temps partiels ;
- Aucune retraite inférieure au SMIC.

**Le 5 décembre, toutes et tous en grève
et dans la rue !**

Le 6 on continue !

